

ZAE nR

Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Les zones d'accélération prévues
par la loi APER du 10 mars 2023

Dossier de consultation publique
Décembre 2023



Pourquoi développer les énergies renouvelables ?

- Baisser nos émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le dérèglement climatique,
- Baisser la facture énergétique des ménages des entreprises et des collectivités,
- Sécuriser nos approvisionnements énergétiques dans un contexte de forte vulnérabilité.

Que sont les zones d'accélération des énergies renouvelables ?

- Des zones qui témoignent de la volonté des élus locaux de développer telle ou telle filière de production d'énergie
- Des zones que les communes considèrent favorables à l'accueil de production d'énergie renouvelable,
- Un outil de planification créé dans le code de l'énergie pour identifier des zones favorables.

Pourquoi des zones d'accélération ?

- Cette planification doit permettre de répondre aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) déclinées à l'échelle régionale dans le SRADDET,
- Ces zones ne seront pas exclusives mais elles permettront aux porteurs de projets de s'orienter plus favorablement vers les secteurs identifiés par les collectivités,
- Cette démarche a pour but de faciliter l'acceptabilité et la conduite de projets.

Attendus de la loi concernant les ZAE nR

- Les communes ont à définir ces zones d'accélération des énergies renouvelables avant fin décembre 2023,
- Ces zones sont définies par filière de production, en tenant compte :
 - Des potentiels du territoire concerné,
 - De la nécessaire diversification des EnR,
 - De la puissance d'EnR déjà installée,
 - De l'inventaire relatif aux ZAE (Zones d'Activité Économique) prévu par la loi Climat & Résilience afin de valoriser les ZAE présentant un potentiel EnR.

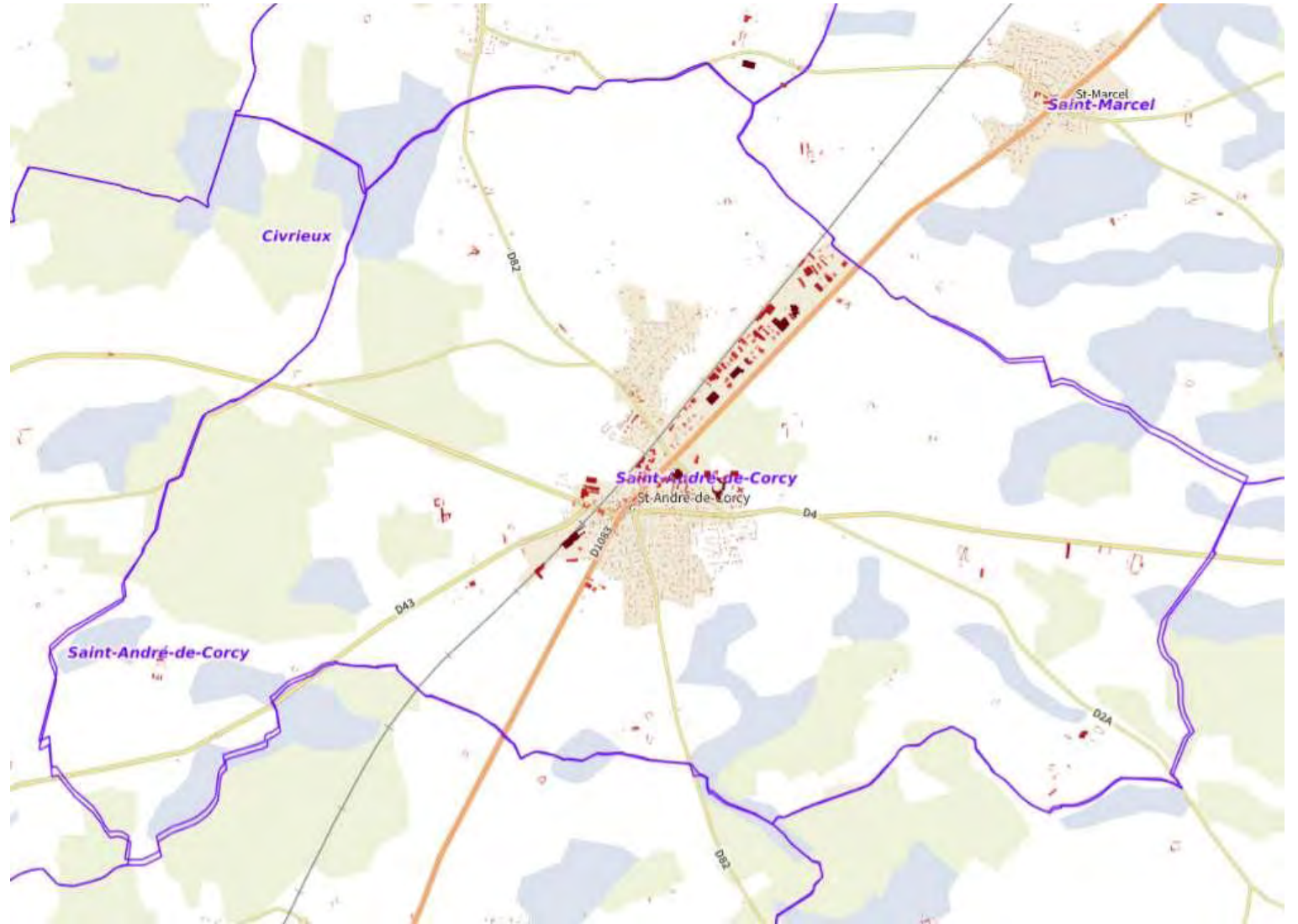
Sources d'information

- État des lieux de la production d'énergie dans l'Ain
- Des fiches par filières
- Le photovoltaïque, recyclage et réversibilité
- Réalités et idées reçues sur l'éolien
- La méthanisation : bénéfices, atouts et points d'attention
- Le bois énergie, pour une forêt durable

Quelles EnR à Saint-André- de-Corcy ?

- **Solaire**
 - En toiture : pertinent,
 - Au sol : interdit pour l'instant par le PLU en zone A (agricole),
- **Hydroélectricité / Éolien** => pas pertinent sur le secteur,
- **Méthanisation** => un projet déjà envisagé, abandonné faute d'emplacement,
- **Bois énergie** => pas de ressource locale identifiée. Projet de chaufferie bois à la future cantine/périscolaire

Potentiel solaire sur toiture



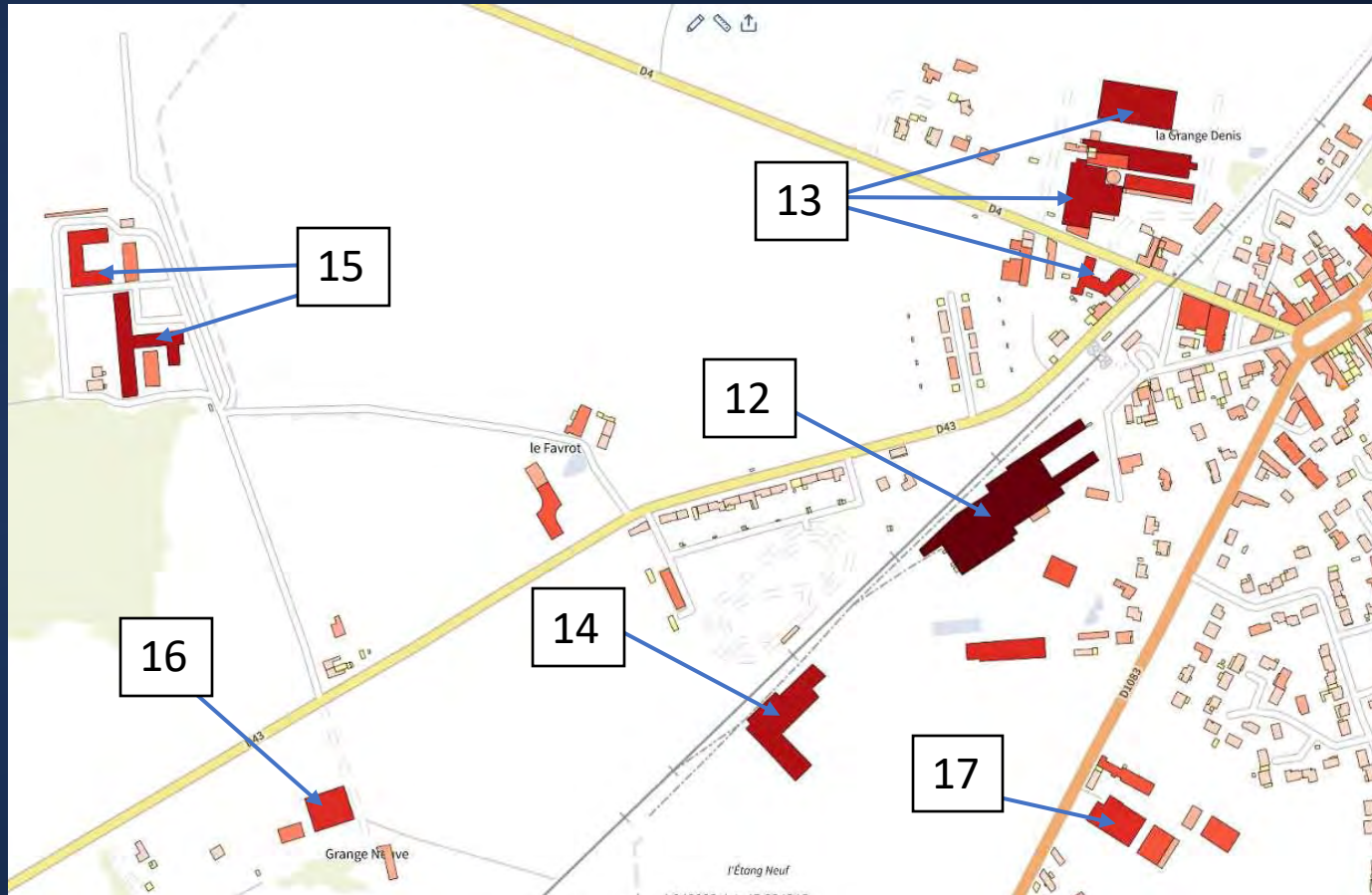
Potentiel solaire sur toiture



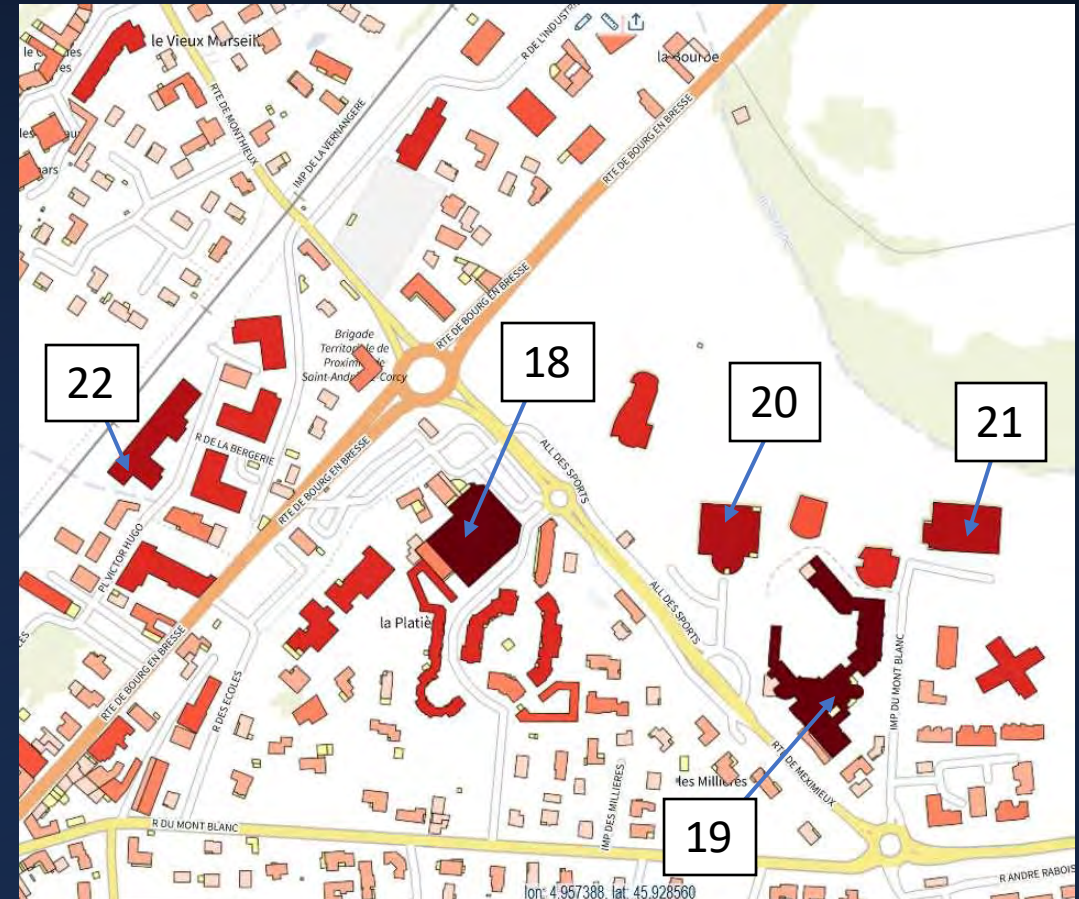
Zone Industrielle



Potentiel solaire sur toiture : village



Ouest



Centre

Potentiel solaire sur toiture : écarts



Bervillière



Roussières - Bellieux

Potentiel solaire sur toiture : écarts



Le Péret

Potentiel solaire sur toiture: chiffres

N°	Parcelle	Propriétaire	Lieu	Zone PLU	Potentiel (kW/an)
1	AI 80	Personne Morale FIDOLIS 2019	354, rue de l'Industrie	UX	> 4 000 000
2	AK 19	Personne Morale CAIRN SPORT	772, rue de l'Industrie	UX	> 4 000 000
3	AE 9 - AE 41	Personne Morale SCI DE LYON ET DE LA DOMBE	1161-1213 rue de l'Industrie	UX	> 4 000 000
4	AE 48	Personne Morale MEDIUM	1283, rue de l'Industrie	UX	> 4 000 000
5	AE 58	Personne Morale FLAM 2000	34, rue de Fléchet	UX	2 000 000 – 4 000 000
6	AE 76	Personne Morale C E R 93	88, rue de L'artisanat	UX	2 000 000 – 4 000 000
7	AK 14	Personne Morale COMETTO IMMOBILIER	615, rue de l'Industrie	UX	2 000 000 – 4 000 000
8	AK 20	Les Copropriétaires Des Parcelles Ak20	810, rue de l'Industrie	UX	2 000 000 – 4 000 000
9	AE 44	Personne Morale SCI NOTISS	987, rue de l'Industrie	UX	2 000 000 – 4 000 000
10	AE 85	Personne Morale SCI CEREGRAIN	91, rue de Fléchet	UX	2 000 000 – 4 000 000
11	AE 28	Personne Morale SEDAC FRANCE	142, rue de Fléchet	UX	2 000 000 – 4 000 000
12	AS 119	Personne Morale BERNARD AGRICULTURE	Place de la Gare	UX	> 4 000 000
13	AS 18 AM 13-18-25	Personne Morale BERNARD AGRICULTURE	179, route de Trévoux	UB / UX	2 000 000 – 4 000 000
14	AS 63	Personne Morale BERNARD AGRICULTURE	Place de la Gare	UX	2 000 000 – 4 000 000

Potentiel solaire sur toiture

N°	Parcelle	Propriétaire	Lieu	Zone PLU	Potentiel (kW/an)
15	AR 2	Personne Morale SPARK IMMO	Le Favrot, Route de Neuville	Nx/N/A	2 000 000 – 4 000 000
16	AX 29	Personne Morale Grpt Fonc Agr Grange Neuve	Grange Neuve	N	1 000 000 – 2 000 000
17	AT 11	Personne Morale EARL DE LA TUILIERE	495, route de Lyon	A/As	1 000 000 – 2 000 000
18	AN 230	Personne Morale SAS CHAMBOLLE	70, allée des Marronniers	UEc	> 4 000 000
19	AO 30	Personne Morale Département de l'Ain	329, allée des Sports	UE	> 4 000 000
20	AO 2	Personne Morale Comm. de St-André-De-Corcy	329, allée des Sports	UE	2 000 000 – 4 000 000
21	AO 22	Personne Morale Comm. de St-André-De-Corcy	Impasse du Mont Blanc	UE/N	2 000 000 – 4 000 000
22	AN 287-301	Personne Morale Coprop. du Bât AN287 AN301	60-100 rue de la Bergerie	UA	2 000 000 – 4 000 000
23	C 849	Personne Morale Grp Fonc Agr de la Bervillière	2740 chemin de Balzat	N	2 000 000 – 4 000 000
24	C 873	Monsieur ROLLAND Jean Christophe	2564 chemin de Balzat	N/Nh	1 000 000 – 2 000 000
25	C 825	Madame DURIF Thérèse	Le Bellieux	A/N/Ne	2 000 000 – 4 000 000
26	C 64	Monsieur DUMONT Claude	Les Roussières	N/A/Ne	1 000 000 – 2 000 000
27	BD 11	Monsieur GROBON Patrice	Le Péret	N/Ne	1 000 000 – 2 000 000

Potentiel
solaire :
ombrières



Potentiel solaire : au sol



Une modification du PLU peut être nécessaire pour l'agrivoltaïsme